

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le onze septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Philippe LECLERC, Romain FRANÇOIS, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Pascale PICARD, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENTS ABSENTS EXCUSES : MME Emmanuelle CHARROUX, M. Raymond DEMOLLIENS qui donne pouvoir à Monsieur Philippe LECLERC.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme RANSON est nommée secrétaire de séance.

2) **MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2017**

Le compte rendu est adopté par 13 voix sans observation.

3) **REMISE FONCIERE DES VOIES DE LA SANEF A LA COMMUNE**

Dans le cadre de la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A16 et du rétablissement des voies de communication, Madame le Maire :

- Informe que la Société SANEF a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 16 qui traverse le territoire de la commune de SAINT-SAUFLIEU.
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SANEF.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant que l'entretien des terrains rétrocedés serait trop conséquent, rend un avis défavorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A16, telle qu'elle figure au plan projet par 10 voix contre et 3 abstentions.

4) **PROJET D'IMPLANTATION DE SIX AEROGENERATEURS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ESSERTAUX ET D'ORESMAUX**

La SAS Enertrag Plateau Picard a présenté une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'ESSERTAUX et ORESMAUX. Il s'agit de doubler le parc existant. En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique qui se tiendra du 21 septembre au 23 octobre inclus.

La commune étant soumise aux risques et inconvénients dont le projet pourrait être la source, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après débats, estimant que le département est suffisamment pourvu et que la commune est déjà fortement impactée par les 6 aérogénérateurs existants, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet présenté par 12 voix contre et 1 pour.

5) DEMANDE D'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE.

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion de la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale engagée en 2015, plusieurs communes voisines d'Amiens Métropole avaient exprimé leur souhait d'intégrer la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Le conseil d'Amiens Métropole a été amené à se prononcer sur ces candidatures dès le 10 novembre 2016.

Le nouveau schéma mis en œuvre le 1er janvier 2017 a respecté une logique de fusion "bloc à bloc" de différentes communautés de communes, sans prendre en compte ces demandes particulières.

En conséquence, les communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux en Amiénois, Rainneville et Coisy ont renouvelé leur démarche, en se référant à la procédure dérogatoire prévue à l'article L5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Préfet a demandé au Conseil de la communauté d'agglomération de se prononcer sur ces demandes. Par délibération du 06 juillet 2017, les demandes d'adhésion ont été acceptées.

Il appartient désormais à chaque commune membre de se prononcer à son tour sur les candidatures exprimées dans le délai de 3 mois à compter de la notification, soit pour le 21 octobre 2017. A l'issue de cette consultation le Préfet prendra sa décision.

Sans réponse du conseil municipal l'avis sera réputé favorable.

En cas d'issue positive et en application des dispositions législatives existantes, l'assemblée compterait 5 sièges supplémentaires. Les représentations préexistantes seraient partiellement modifiées. La ville d'Amiens obtiendrait automatiquement 5 sièges supplémentaires pendant que les communes de Camon, Longueau, Rivery, Pont de Metz et Salouel en rendraient chacune une.

Après débat, constatant d'une part un manque de cohérence territoriale et d'autre part que certaines communes verraient leur représentation diminuée le conseil municipal émet un avis défavorable quant à l'adhésion des nouvelles communes par 9 voix contre 1 pour et 3 abstentions.

6) SURVEILLANCE DE LA SIESTE A L'ECOLE MATERNELLE

Madame le maire indique que les effectifs de la maternelle conséquents (33 élèves) sont difficiles à gérer durant la sieste.

Il serait souhaitable de mettre à disposition une personne durant les deux heures de sieste pour que l'ATSEM puisse rester dans la classe afin d'en assurer les soins d'hygiène et d'en assurer la vigilance conjointement avec l'enseignante.

Madame le Maire précise que renseignements pris auprès de l'inspection académique, il faudrait impérativement recruter une ATSEM.

Dans ces conditions, il semble difficile de recruter un agent titulaire de ce diplôme pour 2 heures journalières. Prenant en compte cette information, il est donc décidé de ne pas délibérer sur ce point aujourd'hui.

7) DECISION MODIFICATIVE N°3 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR ACHAT DE MOBILIERS

Madame le Maire expose que du mobilier a été acheté pour la classe maternelle auprès d'IKEA durant l'été et que la dépense a été avancée par la coopérative scolaire. Il est donc proposé de rembourser la coopérative scolaire par le biais d'une subvention d'un montant de 245 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement de cette subvention complémentaire de 245 euros par 13 voix et adopte la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : autres frais divers	245.00 €	
D 6454 Subvention fonctionnement personnes droit		245.00 €

8) FIXATION DU TARIF DU REPAS DES SENIORS POUR LES EXTERIEURS

Madame le Maire propose de fixer le tarif du repas des séniors pour les personnes extérieures.

Après débat, le conseil municipal décide de fixer à 30 euros le prix du repas pour les personnes extérieures jusqu'à la fin du mandat municipal par 13 voix pour.

9) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Amiens métropole

Le président d'Amiens Métropole, dans le cadre de sa tournée de mi-mandat, a été reçu en mairie le 6 septembre.

Madame le Maire a abordé principalement le sujet de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales. Concernant l'assainissement, des études seront lancées sur Saint-Saufliou prochainement. L'assainissement collectif ne sera pas déployé car le coût sur les 11 communes restant à équiper est beaucoup trop élevé et augmenterait de manière trop importante le prix du M3 d'eau pour l'ensemble des abonnés de la métropole. L'assainissement individuel sera maintenu avec peut être la mise en place de mini stations d'épuration sur certains secteurs. La métropole envisagerait d'attribuer des aides financières pour la remise aux normes des assainissements déclarés non-conformes.

Madame le Maire a ensuite rappelé que le schéma directeur des eaux pluviales n'avait toujours pas été transmis aux communes et qu'aucun chiffrage des travaux envisagés n'avait été communiqué.

La rencontre s'est ensuite terminée par une visite de la mare de la rue des Seux où les rives s'érodent et la clôture du voisin est menacée puis de la mare située le long de la croix des passants pour évoquer le problème des débordements et enfin le bassin de rétention situé sur l'arrière des propriétés de Messieurs LECLERC et DHAINAUT, rue de plachy qui n'est pas répertorié à l'inventaire métropolitain.

Divers

Madame le Maire fait part de la démission de Madame Emmanuelle CHARROUX à compter du 30 septembre prochain car elle quitte la commune pour raisons familiales.

Un recensement de la population sera organisé sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Les descendants de la famille du docteur QUIGNON souhaitent faire don à la commune de son buste signé d'Albert ROSE qui se trouvait précédemment au cimetière communal et qui a été transféré afin d'être préservé. Il faudra déterminer un emplacement certainement au sein de la mairie.

Monsieur LECLERC

La rentrée s'est bien passée hormis l'absence d'une AVS pour un élève handicapé mais une solution a été trouvée rapidement. Le problème des mercredis semble réglé mais il est toutefois regrettable que la commune de Saint-Fuscien qui avait fait des pré-réservations ne les ait annulées en ne prévenant les familles concernées que le vendredi précédant la rentrée.

Monsieur FRANÇOIS

Une réunion est à programmer pour la commission « fête et cérémonie » en vue de préparer la cérémonie du 11 novembre et le repas des aînés.

Il attend des remarques et des propositions de la part du conseil municipal pour enrichir et éventuellement modifier le contenu du site internet.

Le conseil municipal est remercié pour l'aide efficace apportée lors des festivités du 14 juillet qui fût une parfaite réussite.

Pas mal de locations de la salle polyvalente sont prévisibles pour 2018 car de nombreux contacts ont déjà été enregistrés.

Madame OLIVIER

Le dossier P L U a été transmis à la DREAL, qui doit rendre un avis définitif par rapport à l'impact sur l'environnement. Une nouvelle réunion avec les personnes associées pourra alors se tenir afin de recueillir leurs avis. Une réunion du conseil municipal permettra alors d'arrêter le projet et l'enquête publique pourra alors être programmée.

Du fait du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique désormais, l'avis du préfet est donc systématiquement demandé sur les Permis de Construire, Déclarations Préalables et Certificats d'urbanisme opérationnels. Autre conséquence, le droit de préemption urbain est devenu caduque.

Un nettoyage général des caniveaux réalisé par la société SUEZ, s'est avéré décevant et non conforme aux engagements pris par la société. La facture n'a pas été réglée et malgré plusieurs relances la société ne semble plus vouloir intervenir afin de parfaire le travail engagé.

La commune devra s'équiper pour 2018 si l'on veut obtenir un résultat convenable.

Monsieur MALINGUE

Les locataires de la salle polyvalente des 15 et 16 juillet derniers ont eu plusieurs véhicules vandalisés. La responsabilité de la commune lui semble engagée. Les auteurs de ces faits sont connus de tous. Il regrette le manque de sévérité à leurs égards car leurs agissements nuisent à la réputation de la commune et perturbent les moments festifs des locataires de la salle. La mise en place d'un couvre feu lui semble nécessaire.

Madame le Maire lui signale que les parents des jeunes mis en cause ont été convoqués afin de les informer des problèmes rencontrés avec leurs enfants. Elle regrette que les parents n'aient pas plus d'autorité sur leurs enfants. La mise en place d'un couvre feu lui semble exagérée compte tenu de la situation.

Madame PICARD

Elle revient sur l'incident du 14 juillet où un bus «Kéolis» avait tenté de forcer le passage alors que la rue porte nouvelle était barrée.

Madame le maire confirme qu'un courrier a bien été envoyé à la direction de Keolis afin de relater les faits mais qu'aucune réponse n'a été faite à ce jour.

Monsieur DENORME

Les chauffeurs de bus de la CAP ne respectent pas les arrêts réglementaires et déposent des voyageurs place aux tilleuls par exemple ou encore à proximité de la charrette. Cela a déjà été signalé à plusieurs reprises. Il signale à nouveau la dangerosité de ces initiatives. Un courrier sera adressé à la direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 08.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Romain FRANÇOIS

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Emmanuelle CHARROUX

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER